

Confiance politique et institutions internationales

Les perceptions de l'efficacité, de la légitimité et de la démocratie par des jeunes

Dr. Geoffrey GRANDJEAN

Chargé de cours

Département de science politique de l'Université de Liège

◆ TABLE DES MATIÈRES ◆

Introduction	495
I. Le sentiment de méfiance politique	497
II. Développements méthodologiques	499
III. La confiance politique dans les institutions internationales	500
A. La définition des institutions internationales	500
B. L'efficacité des institutions internationales	501
1) L'immunisation de l'Europe	501
2) La projection au niveau international	502
C. Le caractère démocratique des institutions internationales	503
IV. La méfiance de certains jeunes	504
Conclusion	505



INTRODUCTION

La mémoire du génocide des Juifs est toujours fortement vivace en Europe, notamment par les livres, les films ou les reportages télévisés. Les jeunes, pour leur part, reçoivent également les leçons qui y sont régulièrement consacrées à l'école.

Cette mémoire est régulièrement envisagée à travers le prisme des victimes, des bourreaux, ou encore des témoins. Pourtant, un génocide peut

être défini comme la destruction d'un groupe par un État, et plus largement, par des autorités politiques. La place que ces dernières occupent dans un processus génocidaire est fondamentale. Quand les jeunes sont confrontés à la mémoire de ce fait passé, l'image des autorités politiques est donc directement questionnée. En effet, le génocide des Juifs met en cause la capacité des autorités politiques de protéger une population ainsi que la légitimité de leurs actions et décisions. Cette mise en cause peut affecter l'image de ces autorités perçues par les jeunes.

Dans le cadre de cette contribution, l'intérêt est porté sur une forme particulière d'autorités politiques enseignées à l'école, directement après la transmission de la mémoire du génocide des Juifs : les institutions internationales créées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Une raison majeure explique ce choix. Ces institutions disposent des attributs des autorités politiques : elles sont l'émanation des États et bénéficient d'une certaine légitimité tout en pouvant recourir, dans certaines limites, à la contrainte pour imposer certaines actions et certaines décisions. Ce faisant, elles exercent un pouvoir politique⁽¹⁾.

La question de recherche, jamais posée dans la littérature scientifique jusqu'à présent, est énoncée de la façon suivante : comment les jeunes Belges francophones perçoivent-ils les institutions internationales suite à la transmission de la mémoire du génocide des Juifs ? Dans la mesure où ces institutions ont été créées en réaction aux événements tragiques qui se sont déroulés durant la Seconde Guerre mondiale, on peut émettre l'hypothèse que ces institutions suscitent un sentiment de confiance chez les jeunes, ce sentiment pouvant être renforcé par les leçons tirées dans le cadre de la transmission de la mémoire du génocide des Juifs.

Afin de répondre à cette question, le sentiment de méfiance politique est premièrement présenté. Deuxièmement, les développements méthodologiques sont exposés étant donné la procédure originale de récolte des données. Troisièmement, les discours des jeunes font l'objet d'une présentation analytique. Pour ce faire, après avoir cerné les institutions au cœur des propos des jeunes, il est montré que deux grandes dimensions alimentent les perceptions des jeunes : l'efficacité des institutions internationales et leur caractère démocratique.

⁽¹⁾ P. BRAUD, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in M. GRAWITZ et J. LECA (dir.), *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L'ordre politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, pp. 335-393.

I. LE SENTIMENT DE MÉFIANCE POLITIQUE

Il est fondamental d'analyser les expressions des sentiments à l'égard des autorités politiques⁽²⁾ suite à la transmission de la mémoire du génocide des Juifs. En effet, si cette dernière est surtout envisagée à travers les victimes, les bourreaux ou encore les témoins, il n'en demeure pas moins que le génocide doit aussi être compris comme cette relation unissant des personnes et des autorités politiques. Le génocide des Juifs est la destruction d'un groupe par un État⁽³⁾ ou des autorités politiques. Comment les jeunes envisagent-ils justement ces autorités lorsqu'ils parlent du génocide des Juifs ?

Les études sur la socialisation politique, entendue comme l'apprentissage d'attitudes et de comportements par des jeunes à l'égard des autorités politiques⁽⁴⁾, permettent de mieux comprendre, entre autres, les perceptions des jeunes en intégrant l'analyse de leurs sentiments à l'égard des autorités politiques, la méfiance politique faisant partie de ces sentiments.

Dans la littérature sur la socialisation politique, la méfiance politique est synonyme de « cynisme politique ». Il est « l'image miroir » de la confiance⁽⁵⁾, c'est-à-dire une attitude de méfiance envers l'autorité politique. Il renvoie à l'absence de croyances, chez les jeunes, que les dirigeants politiques sont honnêtes, compétents et qu'ils agissent dans l'intérêt des citoyens⁽⁶⁾. Le sentiment de confiance politique interroge donc directement l'efficacité et la légitimité des autorités politiques.

Au fur et à mesure qu'un individu grandit, il témoigne d'un plus grand réalisme, acquis par l'expérience croissante, et d'une plus grande méfiance envers les dirigeants politiques⁽⁷⁾. De récentes études menées en France présentent la

⁽²⁾ Il convient de noter que les autorités disposent d'une légitimité leur permettant d'exercer leur pouvoir sur l'ensemble de la société et elles peuvent recourir à des sanctions si les membres de la société ne respectent pas son autorité. Les autorités politiques participent donc à l'allocation autoritaire de valeurs pour une société. D. EASTON, *A Systems Analysis of Political Life*, New York, John Wiley & Sons, 1965, p. 21.

⁽³⁾ I. L. HOROWITZ, *Genocide. State Power and Mass Murder*, New Brunswick, Transaction Books, 1976, p. 18 ; F. CHALK et K. JONASSOHN, *The History and Sociology of Genocide. Analyses and Case Studies*, New Haven, Yale University Press, 1990, p. 23 ; B. LEFEBVRE et S. FERHADJIAN, « Introduction », in B. LEFEBVRE et S. FERHADJIAN (dir.), *Comprendre les génocides du XX^e siècle. Comparer-Enseigner*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2007, p. 16 et M. LEVENE, *Genocide in the Age of the Nation State. The meaning of Genocide*, Londres, I.B. Tauris, 2008, p. 86.

⁽⁴⁾ G. GRANDJEAN, *Les jeunes et le génocide des Juifs. Analyse sociopolitique*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures sociologiques », 2014, p. 54.

⁽⁵⁾ M. K. JENNINGS et R. NIEMI, « The transmission of political values from parent to child », *The American political science review*, 1968, n° 42, p. 177.

⁽⁶⁾ C. BENNETT BUTTON, « Political Education for Minority Groups », in R. NIEMI et al., *The Politics of Future Citizens. New Dimensions in the Political Socialization of Children*, San Francisco, Jossey-Bass, 1974, p. 173.

⁽⁷⁾ R. D. HESS et J. V. TORNEY, *The Development of Political Attitudes in Children*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1967, pp. 63-64.

perte actuelle de confiance chez les jeunes, qui «découvrent la politique dans une période de crise de la représentation politique plus marquée que dans la jeunesse de leurs parents»⁽⁸⁾.

Les enquêtes européennes sur les valeurs présentent l'évolution de la confiance portée par les citoyens européens (dont les Belges) dans l'Union européenne (ci-après UE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (ci-après OTAN) au cours de la période 1981-2009.

Tableau 1. Confiance dans l'UE et l'OTAN (en %)

	Confiance totale			Assez grande confiance			Confiance réduite			Aucune confiance		
	1990	1999	2009	1990	1999	2009	1990	1999	2009	1990	1999	2009
UE	13	7	7	53	40	52	27	37	33	7	16	8
OTAN	7	7	8	39	38	50	35	38	33	19	18	9

Le tableau 1 montre que la perte de confiance dans l'UE et dans l'OTAN a été enrayée. Après avoir connu une augmentation de la défiance politique à la fin des années 1990, le taux de confiance se trouve renforcé⁽⁹⁾. D'une manière générale, un peu plus de la moitié de la population a donc confiance dans l'UE et dans l'OTAN, l'autre moitié étant animée par un sentiment de méfiance. Par contre, en France, on observe que les «institutions du 'lointain' [comme l'UE] [...] ne sont l'objet que d'une confiance minoritaire»⁽¹⁰⁾. À cet égard, on apprend grâce aux enquêtes menées par le CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po) que la confiance dans l'UE est passée de 42% en décembre 2009 à 33% en décembre 2012⁽¹¹⁾. Les institutions internationales mises en avant ne bénéficient donc pas d'un soutien unanime de la part de la population.

Dans le cadre de cette contribution, ces résultats sont mis en perspective avec les discours tenus par de jeunes Belges francophones dans le cadre de *focus groups*, dispositif méthodologique qu'il convient de décrire.

⁽⁸⁾ A. MUXEL, *Avoir 20 ans en politique. Les enfants du désenchantement*, Paris, Seuil, 2010, pp. 30-31.

⁽⁹⁾ K. ABTS, M. SWYNGEDOUW et D. JACOBS, «Intérêt pour la politique et méfiance envers les institutions. La spirale de la méfiance enrayée?», in L. VOYÉ, K. DOBBELAERE et K. ABTS (éds.), *Autre temps, autres mœurs. Travail, famille, éthique, religion et politique: la vision des Belges*, Bruxelles, Racine, 2012, p. 186.

⁽¹⁰⁾ P. PERRINEAU, *Le choix de Marianne. Pourquoi, pour qui votons-nous?*, Paris, Fayard, 2012, p. 188.

⁽¹¹⁾ CEVIPOF, *Le baromètre de la confiance politique*, 2013.

II. DÉVELOPPEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les données ont été récoltées grâce à des *focus groups*⁽¹²⁾ qui avaient pour objectif de faire discuter les jeunes sur la thématique du génocide des Juifs en s'intéressant aux conséquences de la transmission de la mémoire de ce fait historique sur leur socialisation politique. Cent quarante-trois jeunes Belges francophones ont été rencontrés durant les années scolaires 2009, 2010 et 2011. Les jeunes étaient âgés de 17 ou 18 ans, âge au cours duquel la mémoire du génocide des Juifs est transmise dans les établissements scolaires de la Communauté française de Belgique.

Les *focus groups* ont été réalisés à partir d'un protocole de recherche identique à tous les groupes. Il prévoyait une discussion en groupe d'une durée limitée par l'horaire scolaire, comprise entre 75 minutes et 90 minutes. Les discussions se déroulaient selon un schéma bien précis. Dans une première phase, les élèves ont pris connaissance d'une petite histoire visant à rappeler le génocide des Juifs⁽¹³⁾. À la suite de cette histoire, les élèves devaient s'imaginer dans différents scénarios dont celui de victime ou de témoin. Le but de ces scénarios était d'amener les élèves à la discussion en proposant des thèmes sujets à controverses et pouvant susciter des réactions diverses. Ensuite, une deuxième phase de la discussion abandonnait l'idée des scénarios et consistait à discuter de différentes thématiques, comme le rôle de certains vecteurs de socialisation, leurs opinions sur certains lieux de mémoire ou leurs façons d'envisager le souvenir d'un génocide.

Les discours des jeunes ont fait l'objet d'une analyse systématique appuyée par un logiciel d'analyse qualitative libre, WeftQDA, reposant sur le travail réflexif du chercheur et qui se réclame surtout de la méthodologie de la théorisation enracinée⁽¹⁴⁾, dont le principe central de l'analyse est «le retour constant

⁽¹²⁾ Pour information, les *focus groups* «sont des groupes de discussions explorant un ensemble spécifique de questions». J. KITZINGER et R. S. BARBOUR, «Introduction: the challenge and promise of focus groups», in R. S. BARBOUR et J. KITZINGER, *Developing Focus Group Research. Politics, Theory and Practice*, Londres, Sage Publications, 2001, p. 4. Par ailleurs, il convient de noter que ce dispositif méthodologique permet «le recueil des perceptions, des attitudes, des croyances, des zones de résistances des groupes cibles. Elle répond aux «pourquoi» et aux «comment». S. BRUNET et P. DELVENNE, «Cahier n. 17 – Politique et expertise d'usage en situation de haute incertitude scientifique: application de la méthodologie des Focus Groups au risque électromagnétique», *Cahiers de sciences politiques de l'Université de Liège*, 2010.

⁽¹³⁾ L'histoire lue était volontairement vague et confuse afin de susciter des discussions. Étant donné les contraintes temporelles, nous avons privilégié la lecture d'une histoire assez courte, faisant songer à la thématique du génocide et ne renvoyant pas spécifiquement au génocide des Juifs. L'histoire devant susciter le débat, certaines affirmations ne correspondent pas à la réalité historique.

⁽¹⁴⁾ J. LUCKERHOFF et F. GUILLETTE, «Méthodologie générale de la théorisation enracinée: un projet épistémologique», in J. LUCKERHOFF et F. GUILLETTE (dir.), *Méthodologie de la théorisation enracinée. Fondements, procédures et usages*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 7.

à la comparaison entre les produits de l'analyse et les données empiriques»⁽¹⁵⁾. Comme cette approche permet de ne pas forcer les théories sur les données, «le chercheur s'ouvre à l'émergence d'éléments de théorisation ou de concepts qui sont suggérés par les données de terrain, tout au long de la démarche analytique»⁽¹⁶⁾.

III. LA CONFIANCE POLITIQUE DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Que peut-on retirer des riches données récoltées? D'emblée, un constat peut être posé: les jeunes ont témoigné, à maints égards durant les discussions, d'un sentiment de confiance envers différentes institutions internationales.

A. La définition des institutions internationales

Quelles sont tout d'abord les représentations des jeunes quant aux institutions internationales? Le sentiment de confiance politique, en effet, repose fortement sur l'image que les jeunes peuvent avoir de ces institutions. Or, David Easton et Jack Dennis ont bien montré que cette image est souvent double: elle est *cognitive* en renvoyant aux représentations et elle est *affective* en renvoyant aux sentiments⁽¹⁷⁾. Pour bien cerner les expressions du sentiment de confiance, il est nécessaire de préciser leurs représentations à leur égard.

Les institutions internationales mentionnées par les jeunes durant les discussions étaient l'UE, l'OTAN et l'Organisation des Nations unies (ci-après ONU). Il convient de noter que les jeunes ont parfois parlé d'«Europe» pour qualifier l'UE. Les jeunes ont parfois été lacunaires dans leurs discours et n'ont pas systématiquement précisé ou défini les rôles de ces trois institutions internationales.

Attardons-nous, par exemple, sur une institution internationale ayant été définie par certains jeunes: l'ONU. Les définitions ont été multiples tout en reflétant une certaine compréhension politique. Dans un groupe, elle a été définie comme une «organisation qui rassemble des élus de différentes nations avec cinq représentants permanents». Dans un autre groupe, Kamila⁽¹⁸⁾ a mentionné qu'il s'agissait d'un «groupement de responsables de pays». Durant les discussions, elle a été aidée par Ken qui a poursuivi en précisant que ce grou-

⁽¹⁵⁾ F. GUILLEMETTE, «L'approche de la *Grounded Theory*; pour innover?», *Recherches Qualitatives*, 2006, vol. 26, n° 1, p. 33.

⁽¹⁶⁾ *Ibid.*

⁽¹⁷⁾ D. EASTON et J. DENNIS, *Children in the Political System. Origins of Political Legitimacy*, New York, McGraw-Hill Book, 1969, pp. 101-105.

⁽¹⁸⁾ Tous les prénoms utilisés sont des prénoms d'emprunt afin de conserver l'anonymat. Le sexe de l'élève est toutefois respecté en fonction des prénoms.

pement « essay[ait] de résoudre les problèmes au niveau international ». Kamila est ensuite revenue sur sa définition en disant que les pays étaient « rassemblés en une seule unité et [qu'ils essayaient] d'arranger les choses entre eux ». C'est alors qu'elle a pris l'exemple du délégué de classe. Selon elle, c'est un peu « comme ici [à l'école], [...] chaque classe a son délégué et à un moment donné, tous les délégués se retrouvent ensemble pour parler de comment améliorer les faits »⁽¹⁹⁾. L'exemple pris par cette jeune fille est intéressant car il montre que l'école est un lieu de sociabilité et d'apprentissage⁽²⁰⁾ permettant d'acquérir des codes et des façons de faire pouvant orienter les attitudes et les comportements politiques des individus.

D'une manière générale, sur le plan cognitif, les institutions internationales sont donc définies comme des instances collectives. Quels sentiments ces institutions peuvent-elles susciter chez les jeunes ?

B. L'efficacité des institutions internationales

Les discours des jeunes montrent que les expressions du sentiment de confiance politique sont surtout suscitées par la capacité de prévention et d'action collective des institutions internationales, perçues comme telles, par rapport à un potentiel génocide. Autrement dit, les jeunes perçoivent ces institutions comme étant capables de prévenir un génocide ou d'intervenir si un génocide se déroule, témoignant ainsi de la croyance des jeunes en leur efficacité.

1) L'immunisation de l'Europe

Lorsque l'éventualité d'un futur génocide a été évoquée avec les jeunes, ils ont régulièrement montré qu'ils n'envisageaient pas qu'un génocide puisse survenir à l'intérieur de l'espace européen étant donné l'existence et le rôle de l'UE. Son efficacité est alors mobilisée par les jeunes pour justifier leur position. Par exemple, dans un groupe, plusieurs jeunes ont affirmé qu'un génocide n'était plus envisageable en Europe mais bien dans d'autres régions du monde. Plus précisément, Ivan a estimé qu'il y avait maintenant l'Europe, qu'« ils sont 27 ensemble⁽²¹⁾ [et qu'] ils ne s'attaqu[ai]ent pas entre eux ». Il a alors pris un exemple en affirmant que si « un pays comme le Pakistan s'attaqu[ait] à la

⁽¹⁹⁾ Il faut noter que cette élève est la déléguée pour cette classe d'élèves. Cet exemple n'est pas sans rappeler la recherche qui avait été réalisée par Nadia Dehan et Annick Percheron. Dans un article, elles avaient, en effet, montré que la participation scolaire en tant que représentants des étudiants influence certaines attitudes politiques. N. DEHAN et A. PERCHERON, « La démocratie à l'école », *Revue française de sociologie*, 1980, vol. 21, n° 3, p. 396.

⁽²⁰⁾ C. FONTANI, « Pratique du débat réglé à l'école primaire dans une perspective citoyenne », in A. LEGARDEZ et L. SIMONNEAUX (coord.), *L'école à l'épreuve de l'actualité. Enseigner les questions vives*, Paris, ESF éditeur, 2006, p. 182.

⁽²¹⁾ Depuis l'adhésion de la Croatie, le 1^{er} juillet 2013, l'Union européenne compte 28 États membres.

Belgique, les autres pays réagir[aient]». Cette dernière phrase donne en fait la raison majeure invoquée par les jeunes pour justifier le rôle de l'UE, à savoir sa capacité d'action collective, et donc son efficacité.

La même justification peut être trouvée dans les propos d'Henri. Selon lui, si en Belgique il y avait «des essais de prise de pouvoir» [de la part d'un extrémiste], «le gouvernement européen» et les «instances européennes» feraient en sorte que ça n'arrive pas. Dès lors, si «quelqu'un sort du lot, [...] ils [l'ensemble des États européens] vont essayer de le rabaisser, [de] couper la priorité, [...] [d'] empêcher qu'il y ait justement un extrémiste qui monte au pouvoir dans les pays de l'Union européenne». Ce jeune a ensuite mené une brève comparaison avec d'autres régions du monde. Selon lui, aux États-Unis d'Amérique, ce ne serait également pas possible étant donné que «c'est un système bien en place», alors que ça le serait dans des régions comme l'Afrique noire, le Maghreb, le Proche-Orient et le Moyen-Orient.

D'une manière générale, les jeunes considèrent que la démocratie créée au niveau européen tout comme l'intervention des autres pays empêcheraient la répétition d'un génocide, mais également d'une guerre⁽²²⁾.

2) *La projection au niveau international*

Outre l'Europe et l'UE, l'ONU et l'OTAN ont également été citées, pour leur rôle et leur intervention dans le cadre d'un éventuel génocide. À cet égard, on relèvera les propos de Fabrice qui a distingué le présent du passé en affirmant que «ce [ne] sera plus pareil parce qu'il [n'] y aura plus des guerres comme il y a eu avant. Ce sera plutôt bactériologique, biologique [...] et il y a des instances qui contrôlent les pays. [...] Tous les pays ne font pas ce qu'ils veulent [...]. Il y a certaines règles à respecter. Dès qu'il y aura une montée de l'extrême dans certains pays, [il] y aura l'ONU ou l'OTAN pour venir faire la loi et puis essayer de calmer le jeu. Je pense que ce n'est plus possible».

⁽²²⁾ Une remarque doit cependant être faite. Les jeunes ont régulièrement assimilé le concept de génocide à celui de guerre. Pourtant ces deux concepts ne doivent pas être confondus. Jean-François Bossy distingue la guerre du génocide sur la base de plusieurs critères. Ainsi, alors que la guerre suppose un ennemi, le génocide prétexte une part d'humanité déclarée nocive. Alors que l'action menée dans le cadre de la guerre est une bataille, elle est une «opération» dans le cas du génocide. Alors que la guerre suppose des vertus héroïques ou un esprit de sacrifice, le génocide mobilise des compétences comme la méthode, l'organisation, la conscience professionnelle, le sang froid ou encore l'efficacité. Enfin, alors que la fin de la guerre est un moment voyant les cris de la victoire et les pleurs des vaincus, le désastre silencieux et incompensable succède au génocide. J.-F. BOSSY, *Enseigner la Shoah à l'âge démocratique. Quels enjeux?*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 166. Si ces deux concepts ne doivent pas être confondus, ils sont cependant liés car «le génocide commence lorsque la guerre s'arrête». B. BRUNETEAU, «Génocide. Origines, enjeux et usages d'un concept», in B. LEFEBVRE et S. FERHADJIAN, *Comprendre les génocides du XX^e siècle. Comparer-Enseigner*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2007, p. 31.

Par rapport à l'ONU, il est arrivé que les jeunes soulignent collectivement l'efficacité de cette institution internationale comme le montre l'extrait suivant.

Animateur : Et euh, qu'est-ce que fait l'ONU, en fait ?

Damien : Je [ne] vais pas entrer dans les détails, euh.

Animateur : Si vous deviez expliquer cela en deux mots, qu'est-ce que tu dirais ?

Damien : Ben, je [ne] vais pas dire qu'ils contrôlent mais en cas de guerre.

Djibril : Il fait régner la sécurité.

Damien : Voilà, en cas de guerre, de grosse guerre, l'ONU peut intervenir.

Chirine : Par un médiateur.

Damien : Les casques bleus, ben, si jamais il y a un très gros problème.

Chirine : Le but de l'ONU, c'est un peu de nous sécuriser, de nous faire respecter, enfin.

Djibril : D'éviter la guerre

Chirine : Voilà, et puis de faire respecter chacun.

C'est donc la croyance en l'efficacité de cette institution qui façonne le sentiment de confiance exprimé par les jeunes.

C. Le caractère démocratique des institutions internationales

Si les jeunes se sont prononcés sur l'efficacité des institutions internationales, ils ont également envisagé le fondement de leur légitimité en insistant sur leur caractère démocratique.

La légitimité des institutions internationales est, d'une part, évaluée à l'aune de la culture politique⁽²³⁾ démocratique qui les caractérise. À titre d'exemple, quelques jeunes ont considéré que l'Union européenne garantissait la liberté de multiples expressions et opinions politiques. D'autres ont même considéré que cette culture démocratique permet de prévenir le retour de formations d'extrême gauche et d'extrême droite.

La légitimité des institutions internationales est, d'autre part, évaluée à l'aune des diverses règles régissant leur fonctionnement. À cet égard, les jeunes ont fait référence à différent type d'accords conclus entre les États membres de ces institutions :

- les accords créant des droits protégeant les libertés personnelles. Certains jeunes ont souligné que les interventions arbitraires étaient interdites notamment au sein des États membres de l'Union européenne ;

⁽²³⁾ Nous reprenons ainsi les termes de Gabriel Almond et Sidney Verba qui définissent la culture politique comme l'ensemble des orientations psycho-sociologiques à l'égard du système politique et de ses différentes composantes. G. ALMOND et S. VERBA, *The Civic Culture. Political Attitudes And Democracy In Five Nations*, Boston, Little, Brown et Company, 1965, pp. 12-13.

- les accords protégeant directement la sécurité des États. Par exemple, dans un groupe de discussion, Gilles a estimé que l'Union européenne garantit la paix entre tous les États membres;
- les accords de type financier et économique liant les États membres des institutions internationales. Par exemple, Gaby a insisté sur les enjeux importants se cachant derrière certains accords, incitant les États membres d'une institution internationale à éviter tout conflit, toute guerre ou tout génocide⁽²⁴⁾.

Deux dimensions fondent donc le caractère démocratique des institutions internationales : la culture politique et les accords consentis par les États.

IV. LA MÉFIANCE DE CERTAINS JEUNES

À la lecture des précédents paragraphes, le sentiment de confiance politique semble omniprésent chez les jeunes. Mais des expressions de méfiance ont été manifestées. Ainsi, quelques jeunes n'ont pas manqué d'interroger l'efficacité des institutions internationales en utilisant des exemples d'actualité, soulignant l'importance⁽²⁵⁾ de la prise en compte du contexte politique dans l'étude des perceptions des jeunes à l'égard des institutions internationales.

Damien, qui a pourtant souligné le rôle positif de l'« armée de l'ONU », a montré un certain scepticisme par rapport à des conflits comme le conflit israélo-palestinien, souvent pris comme exemple dans son groupe de discussions. Cherazade a également regretté que l'ONU n'intervienne pas et ne soit pas plus efficace pour tous les conflits. Finalement, Damien, qui avait mis l'ONU sur la table des discussions, a conclu qu'il était difficile pour cette organisation de choisir son camp. Il a pris à nouveau l'exemple du conflit israélo-palestinien et a expliqué qu'étant donné les liens entre les Américains et les Israéliens, il était difficilement envisageable d'avoir une intervention internationale.

L'UE a également vu l'expression d'un sentiment de méfiance puisque, dans un groupe, un jeune garçon n'a pas rejoint les opinions de ses condisciples quant à l'efficacité de cette institution internationale. Il s'y est même opposé en reprenant les exemples de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale. Il en a déduit qu'étant donné les échecs passés, il ne sera pas possible de « contenir » une fois encore une future guerre.

⁽²⁴⁾ On remarquera à nouveau la confusion dans les propos des jeunes entre la guerre et le génocide.

⁽²⁵⁾ À cet égard, Annick Percheron avait insisté sur les différentes sous-dimensions du contexte politique en présentant notamment la nature du contexte politique, influençant l'ensemble du système des attitudes des jeunes. A. PERCHERON, « La socialisation politique. Défense et illustration », in M. GRAWITZ et J. LECA, *Traité de science politique. Tome III. L'action politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, pp. 218-219.

Ces quelques voix minoritaires de méfiance devaient être mentionnées. En effet, elles constituent un rare exemple de cynisme ou de méfiance politique à l'égard des institutions internationales. Elles mériteraient toutefois une analyse plus approfondie, les données récoltées ne permettant pas de disposer d'informations suffisantes pour envisager toutes les raisons expliquant ce sentiment de méfiance.

CONCLUSION

Cette contribution avait pour objectif d'interroger les perceptions de jeunes Belges francophones à l'égard des institutions internationales suite à la transmission de la mémoire du génocide des Juifs. Confirmant notre hypothèse, la contribution a montré qu'un sentiment de confiance politique à l'égard des institutions internationales anime les jeunes suite à la transmission de la mémoire de ce fait passé. Il convenait toutefois de cerner au mieux les raisons expliquant ce sentiment.

Deux grandes dimensions permettent de cerner les expressions du sentiment de confiance. En définissant les institutions internationales comme des institutions collégiales, les jeunes ont, d'une part, insisté sur leur efficacité et, d'autre part, sur leur caractère démocratique fondant la légitimité de leurs actions et décisions.

Il faut toutefois être conscient que ces explications n'épuisent pas toute la question. En effet, la manière dont les jeunes prennent connaissance de ces institutions dans le cadre scolaire pourrait être prise en compte. Dans les programmes et manuels scolaires, n'oublions pas que les institutions internationales mentionnées dans cette contribution sont abordées directement après les thématiques de la Seconde Guerre mondiale et du génocide des Juifs. Elles sont d'ailleurs présentées, par les enseignants, comme la solution permettant d'éviter la répétition d'un génocide⁽²⁶⁾. Durant les discussions, les jeunes ont peut-être ainsi fait part des contenus enseignés sans nécessairement les remettre fondamentalement en question.

D'une manière générale, cette contribution permet de souligner le rôle fondamental de l'école dans le développement des attitudes des jeunes à l'égard des autorités politiques que sont les institutions internationales. Comme lieu de sociabilité et d'apprentissage, l'école fournit des connaissances politiques, alimente les représentations mais surtout façonne les perceptions des jeunes

⁽²⁶⁾ À cet égard, deux manuels sont utilisés en Belgique francophone pour l'enseignement de l'histoire dans les deux réseaux d'enseignement : officiel et libre. Voy. respectivement H. HASQUIN et J.-L. JADOULLE, *FuturHist. Le Futur, toute une histoire! De l'âge industriel à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Namur Didier Hatier, 2010, 336 p. et J.-L. JADOULLE et J. GEORGES (dir.), *Construire l'Histoire. Un monde en mutation (de 1919 à nos jours)*, Namur, Didier Hatier, 2009, 336 p.

quant aux institutions internationales. Les cours, les propos tenus par les enseignants ou encore les expériences des élèves dans le cadre scolaire activent les sentiments des jeunes quant à l'efficacité des institutions internationales et leur caractère démocratique. La dynamique scolaire est donc complexe. Les jeunes développent leurs attitudes en confrontant, d'une part, les héritages qui leur sont transmis par les professeurs et les cours enseignés et, d'autre part, les expériences qu'ils vivent quotidiennement en interagissant entre eux, dans un contexte politique et social bien déterminé.

En conclusion, les jeunes montrent que la prévention et la résolution des crimes de génocide doivent nécessairement, mais pas seulement, être envisagées dans une perspective internationale. Ce faisant, ils relayent au second plan le rôle des États. Cette contribution éclaire donc sous un autre jour les résultats de différentes enquêtes de confiance menées auprès des citoyens. Sans nécessairement les contredire, elle en complexifie l'analyse.